



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Centre de formation « Hommes et savoirs » de Royan et madame BROCHET Barbara du 20 juin au 1er juillet 2022 au sein du chantier d'insertion « Haute-Saintonge fleurie »,
- le Lycée La Salle Saint Antoine de Bois et monsieur BORDES-POUPARD Noah du 16 juin au 8 juillet 2022 à la serre des Antilles,

Fait à Jonzac,

Le **15 JUN 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU